

Annexe 5 : Calendrier des actions Avenant 1

Signature de la convention
ORT 1er trimestre 2023

Action maîtrise d'ouvrage CCGR

N° de fiche	Orientations	Intitulé de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	1	Étude pré-opérationnelle en vue d'une opération d'amélioration de l'habitat		Étude pré-op						

Actions maîtrise d'ouvrage Ville de Roye

N° de fiche	Orientations	Intitulé de l'action	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2	1	Construction d'une résidence intergénérationnelle	Étude et permis							
3	1	Conversion du site "Silo Gamm'vert"								
4	2	Recrutement Manager Commerce								
5	2	Création d'une vitrine commerciale numérique								
6	2	Accompagnement à la gestion et à la transmission								
7	2	Renforcement du cadrage réglementaire dans le PLUI-H								
8	2	Modernisation de la signalétique commerciale								
9	2	Initier de nouvelles actions collectives								
10	2	Développer une offre "bons d'achats"								
11	3	Création d'un itinéraire Cyclable	Etude							
12	3	Valorisation des cheminements piétons			Étude					
13	4	Création d'un espace de stationnement					Étude			
14	4	Valorisation du Parc Demouy			Étude					
15	5	Conversion du site des abattoirs		Étude						
16	5	Création d'une maison du projet								
17	5	Création d'une aire de jeux sur le parcours de l'itinéraire cyclable								
18	2	Acquérir des cellules commerciales stratégiques en cœurs de ville pour assurer la diversité des commerces								
19	5	Mettre en place et suivre un contrat de Sécurité entre la Ville de Roye et la Gendarmerie Nationale pour renforcer le partenariat et la prévention sur le territoire communal								

Rappel des orientations stratégiques

Orientation 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville

Orientation 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Orientation 3 : Développer la mobilité, l’accessibilité et les connexions

Orientation 4 :Mettre en valeur les formes urbaines, l’espace public et le patrimoine

Orientation 5 : Fournir l’accès aux équipements, services publics, à l’offre culturelle et de loisirs